

# LES SIÈGES DU POUVOIR EN AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

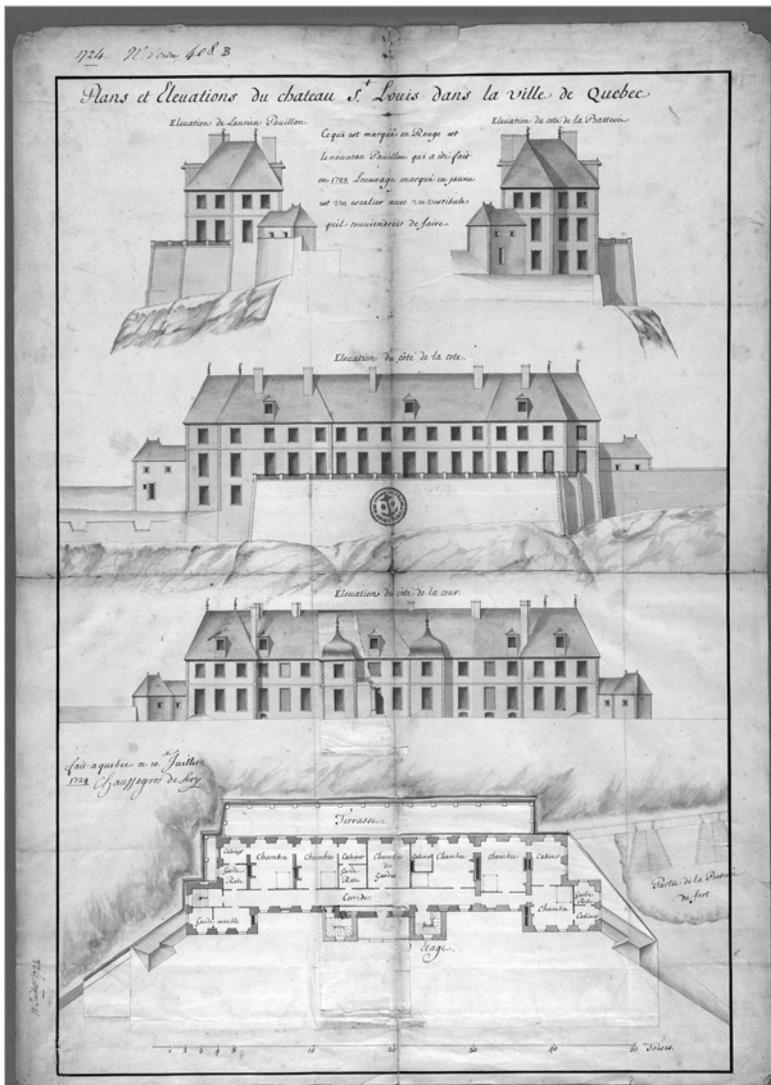
AGUEDA ITURBE-KENNEDY est candidate au doctorat en histoire, avec concentration en histoire de l'art, à l'Université Laval et membre étudiant du Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT). Ses recherches, menées dans le cadre d'une cotutelle avec l'Université Paris IV et soutenues par le Fonds de Recherche du Québec – Société et Culture (FRQSC), portent sur l'architecture et l'urbanisme des territoires francophones des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

> AGUEDA ITURBE-KENNEDY

C'est elle [l'Architecture] qui nous a appris à construire des vaisseaux pour la navigation, qui pour nous enrichir des thresors d'un autre monde nous a ouvert le commerce dans des pays qui nous estoient auparavant inconnus.

Elle a pour ainsi dire, donné des ailes à des villes pour les faire marcher ; Et par son industrie des peuples entiers ont trouvé le moyen de se bâtir des habitations assurées sur les flots mêmes de la mer. C'est par elle qu'on peut voyager d'un pays à l'autre. C'est à elle qu'on doit la conduite des colonies & la fondation de plusieurs villes florissantes dans les régions barbares, & dans les côtes où l'on n'osoit auparavant aborder<sup>1</sup>.

L'architecture, fondement de l'installation coloniale selon les propos de l'académicien français du dix-septième siècle François Blondel, est aussi l'art auquel on doit les représentations de pouvoir les plus tangibles dans les colonies : les résidences officielles, symboles de l'autorité du souverain. En effet, gouverneurs, intendants et commissaires ordonnateurs chercheront à établir leur logis comme reflet de leur rang et de l'émulation qui les stimule. Marc Grignon affirme ainsi « que le rôle joué par la recherche du prestige en architecture se trouve amplifié en Nouvelle-France par sa situation de colonie d'outre-mer »<sup>2</sup>. Il note, dans le cas de Québec, une concurrence à chaque étape de la construction du château Saint-Louis et du palais de l'intendant, qu'il interprète comme une réponse du gouverneur ou de l'intendant à son rival.



ILL. 1. GASPARD-JOSEPH CHAUSSEGROS DE LÉRY, « PLANS ET ÉLEVATIONS DU CHATEAU ST LOUIS DANS LA VILLE DE QUÉBEC », 10 JUILLET 1724. | ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER, AIX-EN-PROVENCE, 03 DFC 408B.

Mais qu'en est-il, non seulement de la situation dans la capitale de la Nouvelle-France, mais de celle des autres villes coloniales ? Y a-t-il, comme s'interrogent Nicolas Faucher et Émilie d'Orgeix dans un article sur les édifices de pouvoir dans les colonies<sup>3</sup>, « une architecture spécifique à la représentation du pouvoir souverain et à sa mise en scène » ? Si elle existe, par quels moyens impose-t-elle une image d'ordre et de puissance ? Et de quelle manière son implantation urbaine contribue-t-elle à renforcer cette image ?

À Québec, Louisbourg, Montréal et La Nouvelle-Orléans, une diversité de situations se présentent, en particulier au cours du dix-huitième siècle. Nous proposons ainsi de dégager dans un premier temps les particularités de chaque édifice destiné à héberger le gouverneur et l'intendant dans ces villes coloniales, pour ensuite porter un regard global sur cet ensemble d'édifices et rendre compte de la mouvance de représentation de la dignité des administrateurs coloniaux et des défis provoqués par les conditions coloniales.

## LE LOGEMENT DU GOUVERNEUR

Le premier édifice public de pouvoir sera le fort Saint-Louis. Érigé à Québec en 1620 par Samuel de Champlain, ce bâtiment a une vocation défensive. Il cumulera par la suite les fonctions résidentielle et administrative. Sous le Régime français, quatre constructions vont s'y succéder : un corps de logis en bois sous Champlain (gouverneur de 1612 à 1629 et de 1633 à 1635) et sa reconstruction de 1627, le fort en maçonnerie de Charles Huault de Montmagny (gouverneur et lieutenant général en Nouvelle-France entre 1636 et 1648) et le château de Louis de Buade, comte de Frontenac (gouverneur de la Nouvelle-France de 1672 à 1682 et de 1689 à 1698), commencé en

1694 et complété sous le marquis Philippe de Rigaud de Vaudreuil en 1723 (gouverneur de 1703 à 1714 et de 1716 à 1725).

Sur l'avancée rocheuse de la haute-ville, Champlain va ériger en 1620 « un petit fort de bois basti pour la deffence du pays »<sup>4</sup>. En tant que refuge en cas d'attaque aux débuts de la colonie, l'explorateur favorise l'occupation de la haute-ville. Au sein de ce fort, il construit un bâtiment en bois comportant une seule chambre.

Avec l'accroissement de la population, et vu le mauvais état de la première bâtisse, celle-ci sera rasée pour faire place à la construction de trois corps de logis, tous en bois, qui auront une fonction défensive, mais aussi résidentielle. C'est ainsi qu'est établi le siège de la principale autorité de la colonie. À son arrivée en 1636, Montmagny va poursuivre la fortification commencée par Champlain, pour ensuite rebâtir le corps de logis en pierre en 1648. Les chercheurs Jeannine Laurent et Yves Saint-Pierre notent, au sujet du « château » de Montmagny, qu'il s'agit d'une structure dynamique, dont la construction est évolutive dans le temps, ayant subi de multiples réparations en 1663, puis de 1683 à 1685. Raccordé aux cuisines par un couloir en bois en 1685, le bâtiment reste modeste, bien qu'il s'agisse du plus prestigieux de la colonie à l'époque<sup>5</sup>.

Extérieurement, le château de Montmagny n'a de château que le nom. Il s'agit d'une construction trapue, d'un seul étage dont la façade est trouée d'ouvertures pour les fenêtres et pour les portes. Le toit en pavillon laisse dépasser cinq cheminées et du côté du fleuve il y a également des ouvertures pour les fenêtres dans les combles. Côté cour, l'amorce des murs d'enceinte est représentée. Ils partent de la hauteur des murs du château et l'encadrent [...] Le bâtiment ne nécessite pas de description élaborée, car, en dehors de ses dimensions,

il ne présente pas d'effort architectural particulier. Il est plus utilitaire que décoratif et étonnant<sup>6</sup>.

Voulant faire du fort Saint-Louis le point de convergence des principales artères de la ville, Montmagny va déplacer la porte du fort, mais très vite il devra abandonner ses projets par manque de ressources. C'est ainsi qu'Alexandre de Prouville de Tracy (lieutenant général des terres françaises d'Amérique septentrionale et méridionale de 1663 à 1667) préfère être logé dans le palais de la Sénéchaussée à son arrivée à Québec en juin 1665, plutôt que de s'installer au château Saint-Louis. À son arrivée en 1672, Frontenac déplore l'état du fort et tente de convaincre le ministre de reconstruire le château. Pourtant, en 1683, le ministre Jean-Baptiste Colbert ordonne que « l'On se contente de réparer la maison du fort en attendant que la maiesté soit dans la volonté de faire de plus grandes dépenses »<sup>7</sup>.

C'est à la suite de la menace anglaise de 1690 que le roi va enfin autoriser les dépenses pour le fort. En 1692, il accorde en effet douze mille livres sur trois ans, mais lorsqu'il retranche la somme due en 1694, Frontenac décide de vendre des congés de traite pour financer les travaux, avant de demander six mille livres au roi « pour terminer ce qui fait l'ornement et la beauté de cette ville »<sup>8</sup>. Entre 1692 et 1698, le montant des travaux s'élève à vingt-cinq mille livres, sans pour autant que le château soit terminé. La bâtisse demeure dans cet état jusqu'à la fin de la guerre de Succession d'Espagne alors que le gouverneur Philippe de Vaudreuil s'attèle à consolider la présence militaire en Amérique septentrionale. Toutefois, la position sociale de Vaudreuil s'étant élevée lors d'un séjour entrepris en France entre 1714 et 1716, au lendemain du traité d'Utrecht (1713) et au cours duquel le gouverneur de la Nouvelle-France a acquis la

confiance du gouvernement de Régence au lendemain du décès de Louis XIV, son retour à Québec et surtout celui imminent de sa femme, habituée à côtoyer la cour à Versailles depuis 1709, lui font prendre conscience de la nécessité d'améliorer l'état de sa demeure. Philippe de Rigaud de Vaudreuil demande en 1719 à l'ingénieur en chef de la Nouvelle-France Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (actif au Québec de 1716 à 1756) de terminer le pavillon sud-ouest du château, mais les exigences de la marquise de Vaudreuil obligent l'ingénieur à revoir son projet à la hausse, pour conserver la symétrie de l'édifice (ill. 1).

C'est à la suite de la Grande Paix de Montréal de 1701 et de la paix européenne entérinée par le traité d'Utrecht de 1713 que l'élite coloniale se tourne vers un édifice plus beau et confortable. Dès 1707, on s'était préoccupé de garnir la galerie d'une balustrade en fer forgé<sup>9</sup>, que Pehr Kalm perçoit au milieu du siècle comme étant l'ornement d'un lieu de détente et de rencontre, où la fonction résidentielle prime sur la fonction défensive<sup>10</sup>.

Initialement estimé entre quinze et vingt mille livres, le château, érigé entre 1692 et 1723, aura coûté cinquante mille livres. Signalons, par comparaison, qu'à la même période la construction du logement du gouverneur prévu dans la ville *ex nihilo* de Neuf-Brisach par Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban, était estimée à trente mille livres<sup>11</sup>.

Ainsi, on constate que jusqu'à la fin du dix-septième siècle la fonction défensive prime, et que les bâtiments sont conçus dans un esprit utilitaire, le château de 1692 met en avant la nécessité de loger le gouverneur selon son rang. La résidence du gouverneur à Québec a d'ailleurs des dépendances annexes, dont la glacière, des écuries, un poulailler et un



ILL. 2. ANONYME, « PLAN ET VUES DE LOUISBOURG », AVANT 1758. | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, PARIS, DÉPARTEMENT DE L'ARSENAL, MS-6432(22).

puits. Au sujet de l'évolution des châteaux en Île-de-France à la période moderne, Christophe Morin remarque que même s'ils incarnent le pouvoir militaire depuis le Moyen Âge, la pacification de la France au dix-septième siècle amène une modification de leur fonction :

Bien que le seigneur demeure le représentant de l'ordre et des institutions monarchiques à l'échelle locale, la fin des guerres civiles entraîne la disparition de la dimension défensive du château. Cependant, le seigneur, garant de la pérennité des institutions et dépositaire de la justice, doit manifester, par son château, la solennité de ses fonctions<sup>12</sup>.

De fait, la fonction de siège seigneurial est exercée par le château Saint-Louis lorsque les colons font acte de foi et hommage à l'arrivée de chaque nouveau gouverneur, qui est non seulement présenté comme le chef militaire, mais aussi comme occupant les charges seigneuriales de Québec et ses environs.

Contrairement aux idées répandues, la résidence du gouverneur à Louisbourg n'a jamais porté le nom de château Saint-Louis<sup>13</sup>. (ill. 2) Situées dans le Bastion du Roy, et donc en retrait de la ville, les

casernes de la ville de Louisbourg étaient flanquées de deux pavillons destinés à loger le gouverneur et le commissaire ordonnateur, représentant de l'intendant à Louisbourg. En 1717, Jean François de Verville, ingénieur en chef de l'île Royale de 1715 à 1724, conçoit les casernes de la ville naissante, avec une première estimation qui s'élève à trente-six mille quatre cent quarante et une livres. En 1718, l'ingénieur développe un second plan, qu'il agrandit deux ans plus tard. Or, dès les premiers projets, de Verville fait face aux critiques du gouverneur et de l'ordonnateur, qui trouvent son plan peu pratique pour cette partie du monde<sup>14</sup>. En 1724, le projet des casernes comporte cinquante-deux grandes salles pour les officiers et les soldats, destinées à accueillir sept compagnies de quarante-cinq hommes en plus des officiers.

Commencés en 1720, les travaux vont durer quinze ans, avec des reprises constantes dues à la mauvaise qualité de certains matériaux ainsi qu'à la corrosion occasionnée par le sable et les sept mois de neige annuels. Dès 1722, deux ans après le début des travaux, le ministre commence à s'impatienter de la lenteur des travaux et, en 1723, la fragilité des structures engendre la dégradation des

casernes. À son arrivée en 1724, le nouvel ingénieur de l'île Royale, Étienne Verrier, modifie les plans de son prédécesseur, pour donner un accès direct à toutes les chambres, renforcer les murs porteurs et multiplier les ouvertures, tout en conservant les éléments déjà en place. Avant même que les casernes soient achevées, en 1725, Verrier demande une peinture à la ville de Rochefort pour l'autel de la chapelle Saint-Louis qui se situait à gauche du portail central des casernes, tout comme les armes du roi et une plaque en marbre qu'il souhaite installer au-dessus de la porte principale des casernes<sup>15</sup>. L'année suivante, le ministre de la Marine Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas envoie des fonds pour finir l'aile du gouverneur; ce dernier peut alors occuper son pavillon bien qu'il ne soit pas terminé. Des réparations sont effectuées en 1727 par l'entrepreneur François Ganet avec, notamment, l'ajout d'échelles sur les toits comme mesure préventive des incendies. Puis, entre 1729 et 1730, l'ingénieur estime les réparations à faire à vingt-six mille huit cent livres. Bien qu'il autorise les réparations, Maurepas exige une réduction des coûts. Malgré l'interdiction, une partie des matériaux sera alors achetée aux armateurs des vaisseaux anglais, pour des questions pratiques et économiques.

En 1731, Joseph de Monbeton de Brouillan, dit Saint-Ovide, qui gouverna l'île du Cap-Breton de la fondation de Louisbourg jusqu'en 1739, est enfin satisfait de son logis : « Le Pavillon Des Casernes q[ue] J'habite a esté mis dans sa perfection ce Logement est presentement beau & commode<sup>16</sup>. » Mais l'impatience de Maurepas est grandissante. En 1733, le clocher des casernes est construit, et sera agrémenté d'une horloge parvenue de France en 1734. Enfin, le 31 mars 1735, la cérémonie de bénédiction des cloches de Louisbourg marque la fin des travaux des casernes.

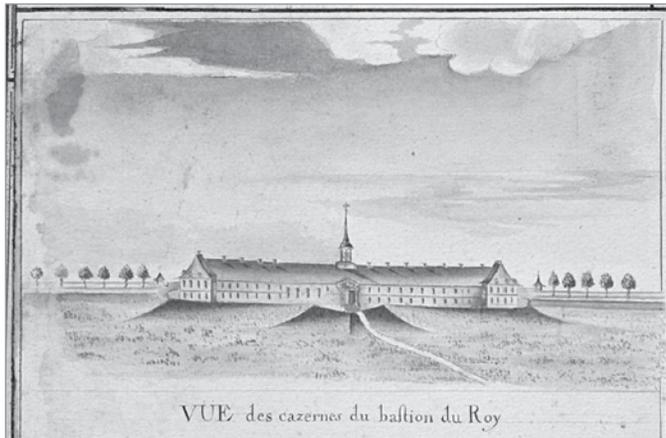
Lorsque le gouverneur Saint-Ovide prend sa retraite, Issac-Louis de Forant, le nouveau gouverneur (1739-1740), tente de s'installer dans la maison de l'ingénieur Verrier, prétextant vouloir se rapprocher des habitants. En attendant d'une réponse, il ordonne des aménagements au pavillon nord du Bastion du Roy. L'année suivante, son successeur Jean-Baptiste-Louis Le Prévost Duquesnel (commandant de l'île Royale de 1740 à 1744) va à son tour faire des travaux supplémentaires, ce qui lui vaudra d'être réprimandé par Maurepas.

Après le siège de Louisbourg, l'ingénieur Pierre-Jerôme Boucher va remettre en état les casernes du Bastion du Roy, qui ont subi d'importants dommages sous l'occupation anglaise de 1744 à 1749. Les Anglais avaient alors établi leurs propres casernes en bois à proximité de la porte de la Reine, délaissant le site des casernes françaises. Le nouveau gouverneur Jean-Louis de Raymond refuse alors de loger dans les casernes du Bastion du Roy : « il me seroit impossible d'y demeurer. Cest une vraye glacière et il n'y a aucune commodité qui puisse convenir à l'état de ma maison. » Il s'installe donc dans la maison de l'ingénieur Louis Franquet, contre sa volonté. Ce dernier devra alors attendre la fin du mandat de Raymond, en 1755, pour récupérer son logis.

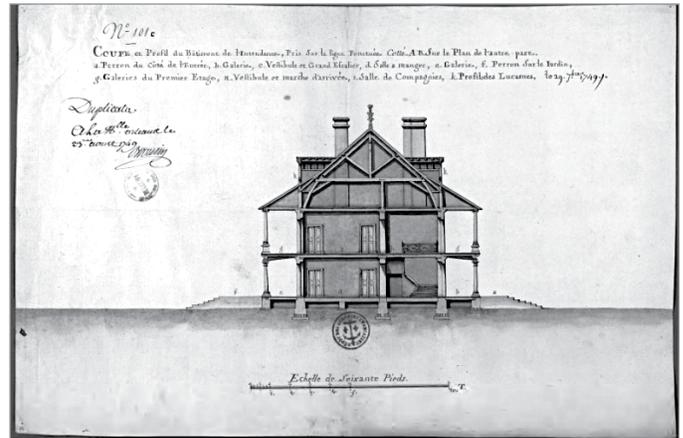
La façade des casernes (ill. 3), à deux niveaux, flanquée des pavillons saillants, est régulière. En son centre, le portail surmonté par un clocher donne toute sa monumentalité à l'édifice<sup>17</sup>, réaffirmant ainsi la puissance royale. Or, la symétrie des casernes du Bastion du Roy n'est pas parfaite, puisque la chapelle installée à gauche du portail central occupe toute la hauteur de la bâtisse. Les baies dont elle est ajourée règnent sur les deux niveaux de la façade et viennent donc interrompre la régularité de la façade.

À La Nouvelle-Orléans, les premiers représentants du roi logent chez des particuliers. Aucun édifice destiné à abriter le gouverneur et l'intendant ne sera érigé pour qu'ils exercent leur fonction. Le roi préfère alors louer des maisons à des particuliers, comme c'est le cas pour les fonctions administratives à Paris<sup>18</sup>. Auparavant, le fondateur de la ville et gouverneur sous la Compagnie des Indes, Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville, avait établi sa demeure tel un petit Versailles. Sa plantation, donnant sur le Mississippi, mais éloignée du centre de la ville, avait un caractère bien plus décoratif que fonctionnel, avec une séquence d'accès formée par une promenade plantée d'orangers qui menait à son habitation. Ainsi, pour Shannon Dawdy, Bienville en profite pour mettre en scène une « fantaisie bucolique » qui n'aurait pas été possible en France<sup>19</sup>, compte tenu du manque d'espace au sein des villes anciennes. La Compagnie des Indes occidentales va, quant à elle, construire un bâtiment pour ses directeurs, qui, aux dires de l'ingénieur Adrien Pauger, est l'une des plus belles maisons qui aient été vues dans la colonie, et sert d'exemple pour les autres colons dans la construction de leurs propres maisons<sup>20</sup>.

Déjà en 1721, comme les habitants avaient installé leur demeure sans ordre sur le site, cela ne permet pas de dégager un espace pour les édifices administratifs sur la façade de la ville. Mais, ayant remarqué que les demeures étaient installées en retrait de la rive, l'ingénieur Pauger entreprend d'avancer la façade de la ville pour installer les logements administratifs<sup>21</sup>. Dans ce projet, la question de la visibilité des institutions administratives à partir de la voie fluviale est essentielle. Mais les projets de Pauger n'aboutiront pas, et le gouvernement français néglige ses infrastructures à tel point qu'en 1750, le déclin des sièges du gouvernement



ILL. 3. ANONYME, [DÉTAIL DU PRÉCÉDENT] «VUE DES CAZERNES DU BASTION DU ROY», AVANT 1758. | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, PARIS, DÉPARTEMENT DE L'ARSENAL, MS-6432(22).



ILL. 4. IGNACE BROUTIN, «INTENDANCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS», 1749. | ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER, AIX-EN-PROVENCE, 04 DFC 101C.

semble symboliser l'abandon étatique de la colonie<sup>22</sup>. En 1753, à son arrivée dans la colonie pour remplacer Pierre Rigaud de Vaudreuil (1743-1753)<sup>23</sup>, Louis Billouart de Kerlérec (1753-1763) décrit de la manière suivante la maison du gouverneur, prête à s'écrouler :

Pendant trois semaines que j'y ai logé avec Mme de Kerlérec, nous avons passé plusieurs nuits sur pied pendant les coups de vent, pour être plus prêts à prendre notre parti sur le moindre avertissement. Je me suis logé dans la maison qu'occupait feu M. Michel, elle était à peine suffisante pour un ménage de garçon et par conséquent trop resserrée pour le mien<sup>24</sup>.

Contrairement aux pratiques courantes dans les villes militaires où les casernes sont installées en bordure, à La Nouvelle-Orléans les casernes seront placées au cœur de la ville, de part et d'autre de la place d'Armes, probablement dans l'objectif de mieux contrôler la population locale, mais aussi parce que la ville ne dispose pas d'une enceinte<sup>25</sup>. En 1734, après des années de correspondance entre Bienville et le ministre au sujet de la nécessité des casernes, l'ingénieur Ignace-François Broutin adresse un projet

à la Cour pour les construire<sup>26</sup>. Ce projet propose d'installer, à court terme, deux corps de casernes ouvrant sur la place d'Armes. Ces corps de logis seront flanqués de deux pavillons, qui, en façade, prennent la forme de deux avant-corps latéraux, et dont un seul sera construit en 1734 pour loger les officiers, le second étant destiné à « simétriser du côté de la place d'Armes ». Sur le bord du quai, Broutin propose de bâtir, à long terme, le gouvernement et l'intendance de part et d'autre des pavillons des officiers. Par ce projet, il cherche à établir des édifices dont la façade régulière s'ouvre sur la place d'Armes, et prend le parti de poursuivre cette régularisation face au Mississippi. La recherche de symétrie et de régularité est ici encore un moyen de marquer l'appartenance de la ville au roi<sup>27</sup>.

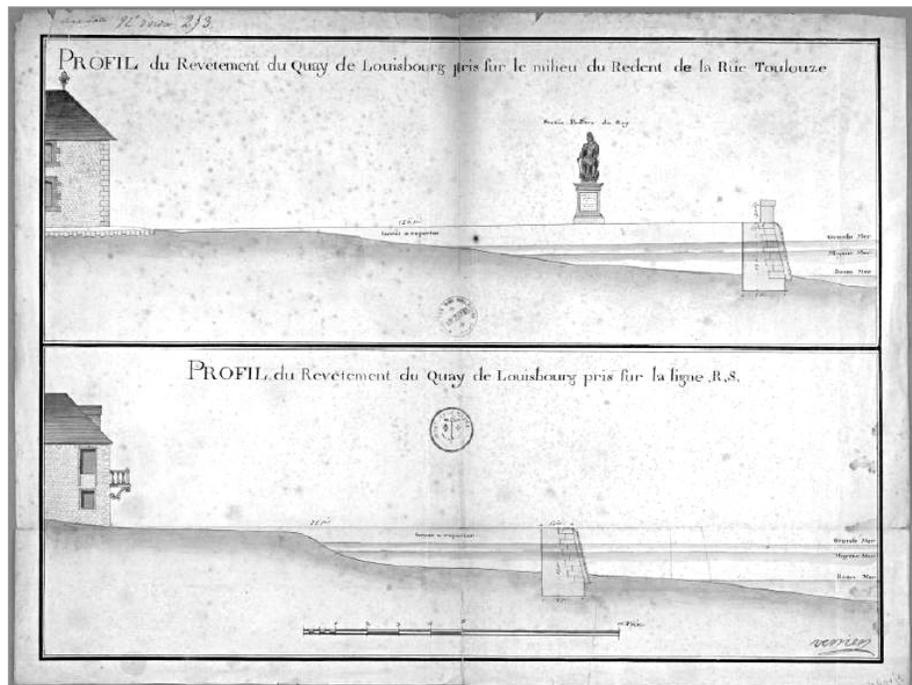
En 1753, le gouverneur Kerlérec et l'intendant demandent au ministre de restituer les casernes, alors en ruines, aux extrémités de la ville, et d'établir le siège du gouvernement et l'intendance à leur place<sup>28</sup>. Il aura le soutien de l'ordonnateur Vincent-Gaspard-Pierre de Rochemore (en Louisiane de 1758 à 1761), qui évoque, à son tour, convenance, proximité des habitants et ornement de la ville<sup>29</sup>.

À Montréal, la résidence du gouverneur de la ville n'est pas un édifice fixe, mais change en fonction du dignitaire qui occupe le poste. Celui-ci reçoit une pension du roi visant à couvrir les frais de location de son logis<sup>30</sup>. Ainsi, en 1705, le château éponyme de Claude de Ramezay, achevé cette même année, fera office de siège du gouvernement local jusqu'en 1724<sup>31</sup>, tandis que le château de Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil, construit entre 1723 et 1726, sera utilisé comme résidence officielle des gouverneurs de la Nouvelle-France lors de leurs séjours à Montréal, et ce, jusqu'à la fin du Régime français<sup>32</sup>. Considéré comme le plus bel édifice de Montréal sous l'Ancien Régime, il s'agit très probablement de l'œuvre de Gaspard Chaussegros de Léry<sup>33</sup>. Le château de Vaudreuil est un hôtel particulier en pierre de taille à deux étages au-dessus d'un étage de soubassement. Flanqué de deux pavillons, le logis a un toit en croupe recouvert d'ardoise. Seul ornement en façade, un escalier en U permet d'accéder directement à l'étage noble. Avec une configuration classique, proche de celle des hôtels particuliers français, l'édifice est isolé de la ville par un jardin donnant sur le fleuve et sur le séminaire Saint-Sulpice<sup>34</sup>.

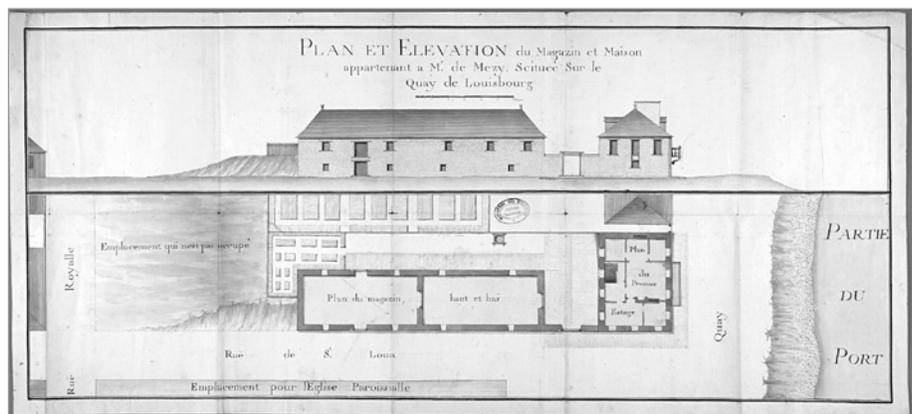
## L'INTENDANCE

En 1749, l'ingénieur Broutin avait dessiné les plans et élévations nécessaires pour ériger le palais de l'intendant de La Nouvelle-Orléans (ill. 4) sur le site de l'ancienne direction de la Compagnie des Indes<sup>35</sup>, qui ne sera réalisé qu'après la fin du Régime français. Conçu avec une structure en brique, à deux niveaux, dont la façade est bordée d'une galerie à colonnes en brique sur cour et sur jardin, le palais a un style similaire à celui du couvent des Ursulines réalisé par le même ingénieur, et qui sera un modèle pour les habitants lors de la construction de leur demeure.

À Louisbourg, alors que, dès les premiers temps, l'aile nord du Bastion du Roy est destinée à abriter la résidence du commissaire ordonnateur, Jacques-Anges de Mézy (1719-1733) et son successeur, Sébastien Le Normant de Mézy (1735-1739), vont tout mettre en œuvre pour éviter d'y loger<sup>36</sup>. Entre 1732 et 1734, alors que le gouverneur a pris ses quartiers dans le pavillon sud, la construction de l'aile destinée à loger l'ordonnateur est mise en attente pour réviser la distribution des fonds alloués aux casernes. En 1722, Jacques-Anges de Mézy compare les casernes à une étable, ce qui n'empêche pas le ministre de lui ordonner d'y résider dès que son pavillon sera achevé. Mais, en 1724, alors que de Mézy s'obstine à refuser d'y loger, prétextant que sa charge requiert qu'il soit proche des habitants, il est décidé que son successeur occupera ce lieu. Mécontent, le gouverneur Saint-Ovide insiste pour voir de Mézy le rejoindre au Bastion du Roy, mais, en 1733, l'ordonnateur parvient à convaincre le ministre Maurepas d'acheter sa maison (ill. 5) pour vingt mille livres. Située sur le terrain jouxtant celui de l'église paroissiale, sur les quais, elle devient la résidence de l'ordonnateur, tandis que le pavillon qui lui était réservé au Bastion du Roy sera aménagé pour accueillir la garnison. Bien que



ILL. 5. ÉTIENNE VERRIER, « DEUX PROFILS DU REVÊTEMENT DU QUAI DE LOUISBOURG », VERS 1726. LE PROFIL INFÉRIEUR DONNE L'ÉLEVATION DE LA MAISON DE L'INTENDANT DE MEZY SUR LE QUAI. | ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER, AIX-EN-PROVENCE, 03 DFC 253C.



ILL. 6. ANONYME, « PLAN ET ÉLEVATION DU MAGAZIN ET MAISON APPARTENANT À M. DE MEZY SITUÉE SUR LE QUAI DE LOUISBOURG », N.D. | ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER, AIX-EN-PROVENCE, COL. C<sup>1</sup>B<sup>9</sup>, PIÈCE 1.

ses dimensions soient restreintes, la maison de Mézy est un logement situé dans un emplacement prestigieux, sur le port, à deux pas de l'église de la ville; sa façade régulière est ornée d'un balcon à l'étage noble qui permet d'observer l'arrivée des navires depuis la salle principale (ill. 6).

Mais c'est à Québec que le palais de l'intendant aura le plus d'ampleur et de dignité<sup>37</sup>. En 1682, l'intendant Jacques de Meulles (1682-1686) propose de réhabiliter la maison de Jean Talon se trouvant sur la côte de la Montagne, pour tenir les séances du Conseil souverain,

au lieu que le Conseil est obligé présentement de s'assembler dans l'antichambre du gouverneur, et de souffrir qu'il soit interrompu incessamment par ses domestiques qui ont affaire dans la chambre où il couche, et de souffrir le bruit et le tumulte que ses gardes font perpétuellement. C'est une incommodité pour Monsieur le gouverneur n'étant pas libre de son logis dans ces temps-là, et encore plus grande et indécise pour le Conseil<sup>38</sup>.

Apprenant que cette maison est vendue au major François Provost, de Meulles est amené à choisir un nouvel emplacement pour exercer ses fonctions en 1685. C'est alors qu'il s'installe dans la brasserie de Jean Talon, qui se trouvait alors dans une seconde basse-ville, dans le faubourg Saint-Nicolas à l'embouchure de la rivière Saint-Charles. Quatre ans plus tard, en 1689, le Conseil peut enfin siéger dans l'ancienne brasserie, devenue palais de l'intendant, bien que le gouverneur trouve l'emplacement incommode et trop éloigné de la population. À la suite de l'incendie de 1713, le palais de l'intendant sera reconstruit selon les plans de Laguer de Morville en l'espace de trois ans, avec l'accord du roi qui « recommande au sieur Bégon de donner tous les soins que ce bâtiment soit fait solidement et avec le plus d'économie qu'il sera possible »<sup>39</sup>. Dessiné en 1722 par Chaussegros de Léry, le palais reprend le modèle métropolitain de l'hôtel particulier, avec un double corps de logis, un comble à la Mansart, et surtout un portail en pierre de taille avec un escalier en U<sup>40</sup>.

Un nouvel incendie, en 1726, va donner l'occasion à Chaussegros de Léry de proposer une adaptation architecturale aux conditions locales<sup>41</sup>. Ainsi, pour contrer le feu en cas d'incendie, Chaussegros allège la charpente en remplaçant le toit à la Mansart par un toit à deux versants, qu'il recouvre de fer blanc en attendant

l'arrivée d'ardoises métropolitaines, et divise le palais en sections verticales par des murs coupe-feu. L'ingénieur propose un modèle aux entrepreneurs pour qu'ils le reprennent dans l'architecture civile. Arrivé pour remplacer l'intendant Michel Bégon (1712-1726), Claude-Thomas Dupuy (1726-1728) va apporter des modifications à la demeure et à son jardin, se substituant par là à l'ingénieur<sup>42</sup>, changeant la disposition, ajoutant des lambris, des parquets, des corniches, et d'autres menuiseries, de sorte que « si malheureusement le feu y prenait, il serait presque impossible de l'éteindre<sup>43</sup> ». Dans les jardins, Dupuy aménage des canaux, des fontaines, des bassins, des aqueducs, qui ne seront pas achevés lors de son départ en 1728<sup>44</sup>. Par la suite, Chaussegros de Léry va tenter de remettre en état le palais, sans pour autant lui enlever de sa magnificence, puisque Pehr Kaml va en faire l'éloge :

La maison de l'intendant, édifice public, aux dimensions palatiales, et à toit couvert en fer blanc, situé dans une seconde basse-ville, vers le midi sur la rivière St Charles, donnant au nord sur un beau et grand jardin. C'est dans cette maison que se tiennent toutes les délibérations sur les affaires de la Province – et les messieurs qui ont la direction de la police, et ceux qui sont revêtus de l'autorité civile y ont leurs séances sous la présidence de l'Intendant<sup>45</sup>.

## CONVENANCE ET MODÈLES

Au sujet des édifices de pouvoir dans la colonie, deux points de vue s'opposent : celui des gouverneurs, intendants, ordonnateurs, qui souhaitent être logés dans des édifices dignes de leurs charges, et celui des ingénieurs militaires, qui prônent économie et fonctionnalité, épaulés par le roi et le ministre, qui subventionnent ces projets et exigent régulièrement que les coûts en soient réduits. Ainsi, « le succès d'un projet architectural [...] n'est

pas uniquement affaire d'adaptation aux conditions locales, mais dépend aussi du jeu des alliances politiques dans la colonie et dans la métropole<sup>46</sup> ».

La bienséance et la commodité seront régulièrement évoquées par les dignitaires de la colonie dans le but d'agréments l'état de leur demeure. En 1685, effaré face à l'état du siège du gouvernement de la Nouvelle-France, Jacques-René de Brisay de Denonville (1685-1689) parle du « mal nommé Château Saint-Louis », pour ensuite ajouter que les édifices du roi sont dans un piteux état<sup>47</sup>. À Louisbourg et à La Nouvelle-Orléans, les gouverneurs Raymond et Kerlérec vont préférer loger chez des particuliers plutôt que de vivre dans les conditions dégradantes, parfois insalubres, des édifices du roi.

Face aux gouverneurs, les intendants et les ordonnateurs ont l'avantage d'être les gestionnaires des fonds publics, essentiellement destinés aux fortifications. Il leur est donc plus facile de détourner des fonds pour embellir leur logement. Ainsi, en 1691, l'ingénieur Robert de Villeneuve (1685-1692) reproche à l'intendant Jean Bochart de Champigny (1686-1702) ses dépenses superflues et les malversations qui l'empêchent de s'atteler à la fortification de la ville<sup>48</sup>. À l'arrivée de Dupuy, l'ingénieur Chaussegros de Léry va réitérer le même type de reproches<sup>49</sup>.

À Louisbourg comme en Louisiane, les édifices du roi n'ont pas la monumentalité qu'on voudrait leur donner. Un écart se creuse entre les projets grandioses et les édifices réalisés. Cela est dû au manque de fonds et à la mauvaise connaissance des conditions locales, qui entraînent une dégradation rapide des matériaux de construction par la neige, le sable et l'humidité. Des tentatives et des expérimentations seront nécessaires pour trouver le meilleur moyen de bâtir à La

Nouvelle-Orléans. Puisque le bois local utilisé dans les premiers bâtiments en colombage pourrit trop vite, les colons doivent apporter du cyprès par voie fluviale<sup>50</sup>. Le développement d'une architecture adaptée aux conditions locales se fait sous Ignace Broutin, entre les années 1730 et 1750<sup>51</sup>. En fait, l'historien Samuel Wilson a montré que l'architecture de la Louisiane dérive de la France, avec des modifications venant du Canada et des îles françaises<sup>52</sup>. Mais ce sont les particuliers et non les dignitaires qui en profitent. Louis XV ne peut pas prendre conscience des conditions dans lesquelles se trouve La Nouvelle-Orléans, puisque les descriptions littéraires, tout comme les plans qui lui sont adressés, lui donnent une image idéale de la colonie<sup>53</sup>. Pour Shannon Dawdy, en dehors de la géométrie du tracé urbain et du choix du nom de certaines rues, la ville fait peu pour participer au mouvement d'Ancien Régime visant à commémorer le roi par l'architecture<sup>54</sup>.

La diversité des situations dans les villes de l'Amérique française démontre qu'il n'y a pas eu une politique unifiée. La stratégie royale de construction est empirique, les édifices étant érigés selon le bon vouloir du souverain, qui n'est pas toujours sensible aux requêtes des dignitaires. Une autre interprétation serait celle d'une certaine modernité qui se reflète par le recours à la raison dans chaque situation<sup>55</sup>, et donc par le refus de systématiser une forme idéale. Ainsi, bien que Vauban recommande de faire aboutir les édifices principaux à la place d'Armes<sup>56</sup> et de placer les casernes aux abords de la ville, l'ingénieur Verville centralise les pouvoirs dans le Bastion du Roy à Louisbourg, pour leur offrir une protection supplémentaire en cas de menace, tandis que Broutin prend le parti de placer les casernes sur la place d'Armes, considérant qu'à La Nouvelle-Orléans il

faut commencer par semer l'ordre parmi la population locale avant de se tourner vers les ennemis extérieurs.

Il semble que Québec soit la seule ville où « L'édifice monumental est un instrument du pouvoir. Le paraître et la puissance vont de pair : l'hôtel met en scène la souveraineté. D'une part le pouvoir se complaît dans ce cadre somptueux, qui le flatte parce qu'il y voit l'image même de sa grandeur : l'hôtel est un attribut du pouvoir. D'autre part, le luxe est un moyen de pouvoir : il force le respect.<sup>57</sup> »

Par ailleurs, c'est à Québec que l'architecture de pouvoir impose un modèle à l'architecture civile. Le palais de l'intendant de Chaussegros de Léry marque une véritable « canadienisation » de l'architecture, avec ses toits à deux versants recouverts en fer blanc, sa charpente allégée et ses murs coupe-feu, s'imposant comme l'exemple à suivre par les constructeurs, qui reçoivent alors des indications plus claires que celles des ordonnances<sup>58</sup>. Mais convenance et modèle ne vont pas toujours de pair, c'est pourquoi, lorsqu'il arrive dans la colonie, Claude-Thomas Dupuy va percer des ouvertures dans certains murs coupe-feu et commander un décor intérieur en lambris pour embellir sa demeure, bien que Chaussegros de Léry ait déjà terminé le palais et s'oppose à ces rénovations<sup>59</sup>.

Alors que, de l'avis de Raymonde Gauthier<sup>60</sup>, la simplicité des élévations des sièges du pouvoir à Québec concourt à leur monumentalité à partir des années 1700, les témoignages anciens ne viennent pas toujours confirmer cette interprétation. L'harmonie, le dépouillement et l'aspect fonctionnel relevés au château Saint-Louis<sup>61</sup>, que l'on retrouve au palais de l'intendant et au Bastion du Roy de Louisbourg, découlent des l'esthétique sobre, solide et régulière établie par

Vauban au dix-septième siècle, et de son goût pour la symétrie, la simplicité et l'ornementation classique<sup>62</sup>.

## SCÉNOGRAPHIE DE L'IMPLANTATION URBAINE

Or, au-delà de la convenance architecturale de leur logement, les édiles coloniaux prennent conscience de l'importance de l'implantation urbaine de leur demeure. Certains mettent à profit la distance entre leur logis et le noyau urbain pour renforcer la scénographie de la séquence d'accès de leur logement, tel que l'intendant à Québec dont le chemin d'accès au palais était pavé. Il en va de même pour le gouverneur Bienville à La Nouvelle-Orléans, dont l'accès à la demeure se faisait par une allée plantée d'orangers.

Mais l'éloignement peut aussi contrevenir à la convenance, puisque l'ordonnateur et le gouverneur de Louisbourg chercheront à maintes reprises à quitter les casernes situées dans le Bastion du Roy pour s'installer au cœur de la ville. De fait, l'ordonnateur convainc le ministre d'acheter la maison attenante au lot destiné à l'église paroissiale, mais son intention de se rapprocher du centre de sociabilité qu'est l'église ne se concrétisera pas, puisque l'église paroissiale ne sera jamais construite et que la population de Louisbourg va fréquenter la chapelle des récollets dans le Bastion du Roy jusqu'à la chute de la colonie.

La scénographie de l'implantation urbaine concerne aussi le panorama offert par la demeure et depuis celle-ci. Le château Saint-Louis de Québec offrait en cela un tableau exceptionnel, puisqu'il dominait la ville et le fleuve. Les qualités de ce panorama étaient exacerbées à l'occasion des festivités coloniales, dont la naissance du Dauphin en 1730 nous offre un témoignage. Les feux d'artifice, lancés de la rive

sud à l'occasion du dîner offert au château Saint-Louis, devaient être aperçus du balcon, dont la disposition permettait non seulement d'admirer les lieux dans le ciel, mais aussi d'en percevoir le reflet dans le fleuve<sup>63</sup>.

Cette brève étude des sièges du pouvoir administratif et militaire en Amérique septentrionale rend ainsi compte de l'incessante tension entre les ambitions de convenance et de représentation des dignitaires et les contraintes matérielles, pécuniaires et de main-d'œuvre imposées par le contexte colonial. Malgré la diversité de situations, dans chacune des villes coloniales une émulation est perceptible entre le gouverneur et l'intendant. Ce dernier a souvent une plus grande marge de manœuvre, puisqu'il est seul à gérer les deniers du roi dans la colonie; mais le gouverneur a un pouvoir discrétionnaire qui l'autorise à occuper le logement d'un particulier (Raymond à Louisbourg), à vendre des permis de traite pour financer les travaux d'aménagement de sa demeure (Frontenac à Québec) ou à tirer profit des ressources de sa plantation pour embellir son logement (Bienville à La Nouvelle-Orléans).

Il faut toutefois nuancer les conclusions de cet article et éviter de tomber dans les appréciations alarmistes. En effet, une incursion dans n'importe quel fond d'archives de la France métropolitaine permet de constater l'insatisfaction des gouverneurs et des intendants à l'égard de leur logement de fonction en province et dans les places défensives métropolitaines. Ceux-ci devaient souvent loger à l'étage supérieur de la porte de la ville, comme à Neuf-Brisach ou à Rocroi. Par ailleurs, la plupart des édifices effectivement destinés à loger les intendants ne virent le jour qu'au cours de la seconde moitié du dix-huitième siècle, après le traité de Paris.

## NOTES

- Blondel, François, 1675 « Discours prononcé par M<sup>e</sup> Blondel à l'ouverture de l'académie d'architecture, le 31 décembre 1671 », *Cours d'Architecture enseigné dans l'Académie royale d'architecture*, Paris, L. Roulland, 2 vol.
- Grignon, Marc, 2008, « Transformation et adaptation des formes architecturales européennes en Nouvelle-France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Perspective*, vol. 3, p. 551-564. Nous en profitons ici pour remercier le professeur Marc Grignon pour la révision de cet essai.
- Faucherre, Nicolas et Émilie d'Orgeix, 1999, « Les architectures de pouvoir », dans Émilie d'Orgeix et Laurent Vidal (dir.), *Les françaises villes du nouveau monde*, Paris, Somogy, p. 60-61.
- Laurent, Jeannine et Jacques Saint-Pierre, 1982, *Les forts et châteaux Saint-Louis, 1620-1760*, Québec, Parcs Canada, p. 16. Ils tirent ce passage du missionnaire Gabriel Sagard, 1620, *Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs recollects y ont faits pour la conversion des infidèles depuis l'an 1615*, vol. 1, Paris, Librairie Tross, 1866 [1620, 1<sup>re</sup> éd.], p. 158.
- Id.* : 75-76.
- Laurent et Saint-Pierre : 75-76. Villeneuve, Robert de, 1685, « Plan de la ville et château de Québec, dessin à la plume aquarellé sur papier », Archives nationales d'Outremer (ANOM), Dépôt des Fortifications des Colonies, pièce 349B.
- Colbert, Jean-Baptiste, 6 novembre 1687, Lettre à Champigny, ANOM, C<sup>1</sup>A, vol. 9, fol. 10. Voir aussi Noppen, Luc et René Villeneuve, 1984, *Le trésor du Grand Siècle*, Québec, Musée du Québec, p. 133-143.
- Bochart de Champigny, Jean, 26 octobre 1696, Lettre au ministre, ANOM, C<sup>1</sup>A, vol. 14, fol. 119-129.
- État des réparations nécessaires au Fort Saint-Louis dans le courant de 1716, ANOM, C<sup>1</sup>A, vol. 123, fol. 169.
- Kalm, Pehr, 1880, « 6 août 1749 », *Voyage de Kalm en Amérique*, Montréal, T. Berthiaume, p. 75.
- Vauban, Sébastien Le Prestre et Jacques Tarade, 1699, Devis pour la ville de Neuf-Brisach, Service historique de l'armée de terre, Archives du Génie, Vincennes, 1 VH 1216.
- Morin, Christophe, 2008, *Au service du château. L'architecture des communs en Île-de-France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 17.
- Adams, Blaine, 1978, « The Construction and Occupations of the Barracks of the King's Bastion at Louisbourg », *Canadian Historic Sites*, n° 18, p. 59-147, p. 62.
- Ibid.* : 66.
- Ibid.* : 79.
- Saint-Ovide, 25 novembre 1731, Lettre au ministre, ANOM, C<sup>1</sup>B, vol. 12, fol. 40 verso.
- Anonyme, 1731, Le Bastion du Roy Supérieur aux autres Bastions de la Ville de Louisbourg, Archives du Comité technique du génie, Paris; Anonyme, 1729, Bastion du Roy, Bibliothèque nationale de France, Paris, publiés dans Blaine : 84-85.
- Coquery, Natacha, 2000, *L'espace du pouvoir : de la demeure privée à l'édifice public, Paris 1700-1790*, Paris, Seli Arslan, p. 7.
- Dawdy, Shannon Lee, 2008, *Building the Devil's Empire. French Colonial New Orleans*, Chicago, University of Chicago Press, p. 83.
- Le propos de l'ingénieur Pauger est cité dans Wilson, Samuel, 1968, *Bienville's New Orleans: a French Colonial Capital, 1718-1768*, New Orleans, Friends of Cabildo, p. 3.
- Pauger, Adrien, 14 avril 1721, Lettre, Archives de la Marine, Paris, 3 JJ-277, pièce 5. Voir Giraud, Marcel, *Histoire de la Louisiane française*, Paris, Presses universitaires de France, vol. 4, p. 400.
- Dawdy : 89.
- Pierre Rigaud de Vaudreuil, gouverneur de 1755 à 1760, est le fils de Philippe Rigaud de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France de 1703 à 1714 et de 1716 à 1725. Toutes les informations biographiques sont tirées du *Dictionnaire Biographique du Canada*, [www.biographi.ca].
- de Villiers du Terrage, Marc, 1904, *Les dernières années de la Louisiane française*, Paris, E. Guilmoto, p. 44.
- Dawdy : 93.
- Broutin, Ignace-François, 25 juillet 1734, Partie du plan de la Nouvelle-Orléans pour faire voir ou seront placées les casernes avec chacune leur pavillon et les projets pour le gouvernement et l'intendance quand on jugera à propos de les faire ainsi que deux autres pavillons au bout des dites casernes, dessin à la plume aquarellé sur papier, ANOM, 04 DFC 95bs B.

27. Wilson, 1968, *op. cit.*
28. Wilson, Samuel, n.d., *The Vieux Carré, New Orleans: Its Plan, its Growth, its Architecture: Historic District Demonstration Study*, New Orleans, City of New Orleans, p. 36.
29. Wilson, 1968, *op. cit.*
30. Kalm : 56. « Le gouverneur-général du Canada, quand il est à Montréal, réside au château que le gouvernement loue de la famille de Vaudreuil; mais le gouverneur de Montréal est obligé d'acheter ou louer une maison en ville; on me dit cependant que le gouvernement contribue au paiement du loyer. »
31. Lambert, Phyllis et Alan Stewart (dir.), 1992, *Montréal, ville fortifiée*, Montréal, Centre Canadien d'Architecture, p. 106.
32. Marsan, Jean-Claude, 1994, *Montréal en évolution. Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, Laval (QC), Méridien, p. 71.
33. *Id.* : 71-72.
34. Gauthier, Raymonde, 1976, *L'architecture civile et conventuelle à Québec (1680-1726)*, thèse en histoire de l'art, Université Laval, Québec; voir de Couagne, Jean-Baptiste, 12 avril 1749, Plan de la Ville de Montréal en Canada, ANOM, Dépôt des fortifications des colonies, pièce 448A.
35. *Id.*
36. Adams, *op.cit.*
37. Mercier-Méthé, Rosalie, 2012, *L'intendant de la Nouvelle-France et l'architecture : la convenue dans un contexte colonial*, Québec, CELAT (Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions); Moussette, Marcel, 1994, *Le site du Palais de l'Intendant. Genèse et structuration d'un lieu urbain*, Québec, Septentrion; Noppen, Luc et Lucie K. Morisset, 1998, *Québec de roc et de pierres. La capitale en architecture*, Québec, MultiMondes, p. 26-31; Noppen, Luc, « Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry », *Encyclopédie canadienne*, n.p., [<http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/gaspard-joseph-chaussegros-de-lerly/>], consulté le 9 mars 2015.
38. De Meulles, Jacques, 12 novembre 1682, Lettre au ministre, dans Roy, Pierre-Georges, 1929, « Notes et documents sur le palais de l'intendant à Québec », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 35, p. 597-611.
39. Lettre du roi à l'intendant, 25 juin 1713, *ibid.*
40. Grignon, Marc, 2008, « Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry », dans *Québec, une ville et ses artistes*, Québec, Musée national des beaux-arts du Québec, p. 65.
41. Noppen, Luc et Marc Grignon, 1983, *L'art de l'architecte : trois siècles de dessin d'architecture à Québec*, Québec, Musée du Québec, p. 45 et 53.
42. Beauharnais, François de, 1<sup>er</sup> octobre 1726, Lettre au ministre, *op. cit.*
43. Chaussegros de Léry, Gaspard-Joseph, 20 octobre 1728, Lettre au ministre, ANOM, C<sup>1</sup>A, vol. 50, fol. 338-343.
44. Noppen et Grignon : 34.
45. Kalm : 77-78.
46. Grignon, « Transformation et adaptation des formes architecturales européennes en Nouvelle-France... », *op. cit.*
47. Denonville, Jacques-René de Brisay, marquis de, 20 août et 10 novembre 1685, Lettre au ministre, cité dans Gagnon, Ernest, 1925, *Le fort et le château Saint-Louis*, Québec, L. Brousseau, p. IV.
48. Moussette : 52.
49. Chaussegros de Léry, Gaspard-Joseph, 20 octobre 1728, Lettre au ministre, ANOM, C<sup>1</sup>A, vol. 50, fol. 338-343. Voir aussi Beauharnois, François de, Lettre au ministre, 15 janvier 1723, ANOM, C<sup>1</sup>A, vol. 50, fol. 123-124 verso.
50. Giraud : vol. 4, p. 407.
51. Dawdy : 88.
52. Wilson, n.d. : 99.
53. En particulier le plan offert par le cartographe Jean-Baptiste-Simon Thierry au roi en 1758, voir Dawdy : 96.
54. *Id.* : 97.
55. Virol, Michèle et Thierry Martin, 2008, *Vauban, architecte de la modernité*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté. Pour eux, la modernité est une orientation de pensée qui prône, dès le dix-septième siècle, le recours à la raison comme norme de toute connaissance démontrée, et dont l'efficacité prime sur la nouveauté.
56. D'Orgeix, Émilie, 1999, Journal de l'exposition, p. 29. À Sarrelouis, à Longwy et à Neuf-Brisach, l'église, la maison du gouverneur, la maison de l'intendant et celle du lieutenant du roi cantonnent la place d'Armes. Sanger, Victoria, 2007, « Vauban, architecture civile et religieuse », dans Isabelle Warmoes et Victoria Sanger (dir.), *Vauban, bâtisseur du roi soleil*, Paris, Somogy, p. 259-265.
57. Coquery : 181.
58. Noppen et Grignon : 45 et 53.
59. Chaussegros de Léry, Gaspard-Joseph, 20 octobre 1728, Lettre au ministre, *op. cit.*
60. Gauthier, *op. cit.*
61. Azard-Malaurie, Marie-Madeleine, 1967-1968, « De l'architecture monumentale classique à Québec », *Vie des arts*, vol. 49, hiver, p. 43-49, la p. 44.
62. Sanger : 259-265.
63. Anonyme, 15 octobre 1730, Relation de ce qui s'est passé à Québec en Canada Ville Capitale de la Nouvelle-France, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin, ANOM, COL C11A, vol. 52, fol. 42-49 verso.